

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE.

COMMERCIALE & LITTÉRAIRE.

Inprimé par F. DELAUP, et publié les Mardis, Jeudis et Samedis, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 228.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI, 20 JUIN 1829.

Vol. II.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les Mardis, Jeudis et Samedis, du 15 Juin au 15 Octobre, et ensuite elle paraît journalièrement pendant le reste de l'année.—Le prix de l'abonnement est d'un franc par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de 810, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six escaliers pour la première fois, et trois escaliers pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, payable d'avance, ou bien une piastre par copie, pour la première insertion, et quatre escaliers pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

POUR BORDEAUX.

Le fil voilier trois mats LA SEINE, apt. Tyson, doublé et chevillé en cuivre, pour ledit port, vers le 25 du courant prochainement. Pour le fret de 200 balles, ou passage, possédant des emménagements vastes et des plus commodes, s'adresser au capit. à bord, vis-à-vis la rue St. Philippe, ou chez D. G. DORUZAT & Co. No. 108, rue Royale.

PASSAGE POUR FRANCE.
Le navire de première classe doublé enivre JOHN HALE, partira pour le Havre vers le 3 Juin, et peut convenablement loger 5 ou 6 passagers. Pour les conditions, s'adresser au capit. à bord, vis-à-vis la rue St. Louis, ou à 28 mai.

POUR BORDEAUX.

Le beau brick six voilier WILLIAM, apt. Leach, a besoin de 50 ou 60 balles pour compléter son chargement. Il peut loger six passagers ; s'adresser à JOHN P. PAYSON, Rue Conti, No. 22.

POUR MANSEILLES.

Le navire six voilier COROLANUS, apt. Gray, partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à TH. NICOLET & Co. (8 mai.)

A LOUER.

Pour une ou plusieurs années.—Une propriété située à environ une lieue en bas de la ville, sur la rive, mesurant un arpent de face sur la profondeur ordinaire. S'adresser à Mr. Charles Bolet, à la Banque de l'Association Consolidée, rue Toulouse, No. 52, entre les rues de Chartres et Royale. 27 mai—3.

CAFÉ DE PROCTOR.

Au coin des rues de Chartres et Jefferson. FREDERICK PROCTOR, pénétré de reconnaissance pour la protection que lui ont accordée le public et ses amis depuis qu'il dirigeait le Louisiana Coffee-House, à l'honneur de les informer qu'il vient de prendre le café ci-devant conduit par feu M. Wilson ; et comme ses vins et ses liqueurs sont de première qualité, et que ses garçons sont avertis d'avoir toutes sortes d'attentions pour les habitués, il ose espérer que l'on continuera à cette maison les mêmes encouragements qu'elle a toujours eus depuis qu'il est établi. 6 juin

On désire trouver à louer une jeune négresse, connaissant bien la ville et capable de pouvoir aller vendre par les rues. La même personne désire vendre, ou louer, un billard américain, avec tous ses accessoires. S'adresser chez M. Brossat, au coin des rues St. Philippe et Dauphine, au-dessus de l'Institut de Mr. Pichon. 11 juin—3f

LES sous-signés reçoivent par le navire Seine, capt. Tyson, venant de Bordeaux, les articles suivants qu'ils vendront à des prix modérés.

Sanguis de premier choix.
Pots assortis, à l'usage des pharmaciens.
Fleurs et plantes médicinales.
Poix d'Iris.
Nerolie, &c.
26 mai. FORESTIER & Co.

Glaces et Sorbets.

AVIS.—Au Café Louisianais, enclos-gure des rues d'Orléans et Bourbon, on servira, à commencer de Dimanche prochain, 7 courant, des Glaces et Sorbets (de différentes qualités, et faits avec le plus grand soin) dans la salle haute, dont l'entrée, indépendante de celle du café, est à côté de la salle du billard. Les personnes qui désireront des cabinets séparés, en trouveront de fort élégants et ornés avec goût. La table d'hôte établie dans cette maison continuera, comme par le passé, à être servie à trois heures précises, indépendamment des services particuliers qui se font dans les cabinets (en haut et en bas) pour les personnes qui les demandent. L'expérience qu'on a pu faire de la manière dont on est traité dans cette maison en tout, est sans contredit la meilleure recommandation. ceux qui la dirigent s'efforcent toujours de maintenir la réputation qu'elle a acquise en satisfaisant le public et les personnes qui lui fréquentent. 4 juin

BEURRE & GRAISSE.—334 quarts de Beurre dit Goshen, première qualité, arrivé par le navire Illinois, et 60 barils gras, à vendre par K. LAKE & Co.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Registrar des Testaments.—Mardi 23 Juin 1829, à midi précis, j'exposerai en vente à la bourse, les esclaves et les propriétés foncières dépendantes de la succession de feu JAMES ALLEN AVOUCÉ BARRON, ainsi, savoir :

Propriétés foncières.

1. Un Lot de Terre situé en cette ville, rue Jefferson, ayant 30 pieds de face plus ou moins, sur une profondeur de 55 pieds 6 pouces d'un côté et 55 pieds de l'autre, le tout mesure française ; ensemble les édifices en briques y construits, consistant en une Maison à étage, une cour et les dépendances, borné d'un côté par le lot suivant, et de l'autre par Mr. Oger. Ce lot est assujé à une rente foncière envers l'État de \$140 par an, payable par trimestre.

2. Un Lot de Terre atenant au précédent, ayant 26 pieds plus ou moins de face sur une profondeur de 54 pieds 6 pouces d'un côté et 55 pieds de l'autre, le tout mesure française, ensemble les édifices en briques y construits, consistant en un magasin à étage de toute la profondeur, borné d'un côté par le lot précédent, et de l'autre par le Sr. Seignouret. Ce lot est assujé à une rente foncière envers l'État de \$105 par an, payable par trimestre. Le magasin est loué jusqu'au 1er Octobre prochain, à Mr. Layton, à raison de \$500 par an, dont l'acquéreur jouira du jour de la vente. Le plan de ces deux propriétés se trouve annexé à un autre en l'Étude de Mr. W. Y. Lewis, notaire en date du 28 Novembre 1826.

3. Un Lot de Terre situé au faubourg Delor, dans l'île borné par les rues de la Nouvelle-Lévee, Suzette, Tchoupitoulas et Gaenné, ayant 44 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle-Lévee, dont 33 pieds 4 pouces ont 180 pieds de profondeur et dont les 11 pieds 1 pouce 4 lignes restants, ont une profondeur de 360 pieds, s'étendant jusqu'à la rue des Tchoupitoulas, le tout mesure française ; ledit lot borné sur la rue de la Nouvelle-Lévee, d'un côté par Mr. Wethers et de l'autre côté par Mr. Henderson, et sur la rue des Tchoupitoulas, d'un côté par ledit Sr. Wethers et de l'autre par Mr. Gaenné. Le plan de cette propriété se trouve annexé à un acte de vente en l'Étude de Mr. Th. Seghers, not. public.

4. Un Lot de Terre situé au faubourg de l'Annonciation, désigné par le No. 14, sur un plan annexé à un acte en l'Étude de J. N. Duncan, notaire, sous la date du 4 Janvier 1823 et ayant 53 pieds de face à la rue de Lacourse, sur 100 de profondeur, entre les rues du Camp et des Magasins.

5. Un Lot de Terre situé au faubourg de l'Annonciation, dans l'île No. 60, désigné par le No. 1, situé à l'encoignure des rues des Magasins et Richard, ayant 60 pieds sur la première, 105 pieds sur la dernière, 19 pieds sur une autre ligne face au chemin de la Félicité, 49 pieds 11 pouces de profondeur d'un côté et 120 pieds de l'autre sur la ligne qui sépare ce terrain du terrain No. 2.

6. Un Lot de Terre situé au faubourg de l'Annonciation ou de Lacourse, entre les rues des Pacaniers et de l'Annonciation ayant 240 pieds de face à la place de l'Annonciation, 105 pieds sur la rue des Pacaniers et 120 pieds sur la rue de l'Annonciation, le tout mesure française ; ensemble les édifices y construits, savoir : une maison à étage avec galerie sur trois côtés, dont le rez-de-chaussée est en briques et l'étage briqueté entre poteaux, cuisine sous la maison et divers magasins d'entrepôt, avec deux très-grands citernes en bois. Vis-à-vis la maison de maître est une maison en briques, couverte en terrasse, la dite maison contenant chambres pour négresse et four. A la suite vient un grand bâtiment à deux étages, bâti en briques, ou sont les leueries, remises, &c. Cette maison et les dépendances qui sont désignées ci-dessus, peuvent par un mur ou une palissade être séparés du reste des établissements ou sont les fabriques, qui font également partie de ce 6ème. lot et dont le détail suit :

Une Fabrique à Savon, bâtie en briques ayant 80 et quelques pieds de long sur 40 et quelques pieds de large, à deux étages : le bas servant pour remiser les charrettes, matériaux pour la savonnerie, caves à lessive avec les récipients en fer qui sont dessous, trois fourneaux montés avec chacun leur chaudière, pouvant finir à la fois au moins 15,000 liv. de savon, le haut contenant les mises et tous les ustensiles servant à la fabrication et à la coupe du savon, près de cet établissement et pour son usage particulier est installée une pompe en cuivre, le tout neuf et dans le meilleur état.

Une Fabrique à Chandelles, aussi bâtie en briques, ayant 50 pieds de long sur 25 de large, contenant ses tables et moules en étain, en quantité suffisante pour fabriquer en tout temps de 5 à 600 livres par jour, et en hiver le double. A cet établissement est adossé un grand hangar avec deux chaudières pour la fonte du suif en ramas. Ces deux établissements ont les ustensiles nécessaires pour la fabrication aux quels ils sont destinés.

Un hangar de 120 pieds de long bâti en briques, pour la fabrication des caisses, charbonnerie et forge, servant aussi d'entrepôt pour les matériaux ; le tout est neuf et dans le meilleur état. Au centre de ce hangar est une grande porte donnant issue pour les charrettes dans la rue de l'Annonciation.

Des chassis de portes et fenêtres pour une batterie à deux étages couverte en ardoises, dont l'intérieur n'est pas achevé ; ainsi que briques et bois de charpente. Cette dernière batterie est adossée au bout à la savonnerie et fait face à la maison.

Il y a un beau puits au centre de la cour avec une pompe neuve en cuivre.

ESCLAVES.

1 Joe, nègre âgé de 28 ans, charretier, faiseur de caisses et bon savonnier ;
2 Jessé, nègre âgé de 28 ans, charron, forgeron et charpentier ;
3 Peter, nègre âgé de 28 ans, bon ouvrier de savonnerie, charretier et bon vendeur ;
4 Edimbourg dit Bars, âgé de 36 ans, savonnier, fondeur pour les moules de chandellerie, charpentier et charretier ;
5 Ned, de 40 ans, ouvrier employé à la savonnerie, bon vendeur ;
6 Aaron, de 25 ans, do. do. un peu cordonnier ;
7 Andrew, griffe de 24 ans, do. un peu charpentier ;
8 Paris, nègre de 55 ans, bon nègre et intelligent pour la fonte des suifs ;
9 Dennis, de 22 ans, ouvrier employé aux bois français ;
10 Robin, de 50 ans, bien disposé au travail un peu malade ;

13 Tom, de 11 ans ;
14 Sam, de 14 ans ;
15 Elie alias Tyrus, de 15 ans, employé à la chandellerie ;
16 Charles, de 15 ans, bon domestique, cocher et vendeur ;
17 Davis, de 28 ans, employé à la savonnerie ;
18 Johnson, de 28 ans, malade, des suites d'un coup de pied de cheval à la tête, se disant charron ;
19 Hector, de 22 ans, employé à la savonnerie ;
20 James, de 40 ans, charretier, charpentier, ayant une hernie, il a sa femme appelée Dysey ;
21 Dysey, négresse de 21 ans, un peu bossue, maître, blanchisseuse et bonne négresse, femme de James ;
22 Magdeleine, de 50 ans, négresse de confiance, ayant mal à la jambe ;
23 Euphrasie, griffonne, de 21 ans, avec son fils Charles de 5 ans, bonne domestique ;
24 Titine, de 25 ans, avec sa fille de 7 mois, bonne domestique, un peu cuisinière, mais bonne blanchisseuse et plisseuse.

Tous deux depuis long-temps employés à la chandellerie ;
Tous deux depuis long-temps employés à la chandellerie ;

CONDITIONS :
Les esclaves payables en Mars 1830 et 1831. Les deux propriétés de la rue Jefferson : l'acheteur se mettra au lieu et place des vendeurs, pour le temps que le bail à cens a encore à courir, c'est à dire, jusqu'au 20 Mai 1841, époque à laquelle les terrains et batiments devront être remis à l'État ; l'acheteur se mettra de même au lieu et place des vendeurs pour le paiement de la rente due à l'État et des taxes, à dater du jour de la vente, et en outre le prix de l'adjudication sera payé comme suit : \$1500 le 1er Novembre prochain et le reste en tout Mars 1830 et 1831, les billets de change terme en deux coupes.

Le lot de terre situé au faubourg Delor, sera vendu payable \$666 2/3 le 25 Mars 1830, \$666 2/3 le 25 Mars 1831 et \$666 2/3 le 25 Mars 1832, et la balance à un an de crédit du jour de la vente. Les deux lots du faubourg de l'Annonciation, payables à un et deux ans de crédit, aussi du jour de la vente. Les manufactures de savon et chandelles, la maison et tous les autres batiments, établissements et dépendances, seront payables à un, deux et trois ans de crédit, également du jour de la vente. Tous les paiements se feront en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires et portant hypothèque spéciale sur les objets vendus. L'acquéreur des établissements de savon et chandelles se mettra au lieu et place de la succession, relativement à quelques matériaux nécessaires à ces fabriques, qui sont attendus du dehors.

Et le Jeudi, 25 du même mois : J'exposerai en vente à 11 heures précises du matin, au dernier domicile du défunt, au faubourg Lacourse, dans le local de la Fabrique, une quantité de Saon, Chandelles en caisses, une quantité de Matériaux pour les deux fabriques, Charrettes, Cabriolets, Waggon, Chariots et Vaches, ainsi qu'un grand nombre d'ustensiles qui ont servi. Les Meubles meublans, ustensiles de cuisine, Linge de table et de service, Fayence, Porcelaine, Verres, &c. &c.

CONDITIONS.—Au-dessus de \$100, comptant ; au-dessus de \$100 jusqu'à 400, à 4 mois ; et au-dessus de 400, à 6 et 8 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires.

Par ordre de la Cour, MARTIN BLACHE, Register.

Plan de la propriété connue sous le nom de Fabrique ou Manufacture de Savon et Chandelles, avec tous les établissements et dépendances sera déposé et affiché à la Bourse.

Les actes de vente des esclaves et des propriétés foncières sont passés par devant Mr. Th. Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs.

L'entrée des établissements ci-dessus désignés sera accordée à tous visiteurs quinze jours avant l'époque de la vente.

P. F. DUBOURG, A. ABAT, BARON Jr. Exécuteurs Testamentaires. 21 mai.

AVIS.—Un Monsieur avantageusement connu dans cette ville, et capable d'exercer son état, informe respectueusement le public qu'il enseigne les Mathématiques, la Géographie, la Navigation, et les langues Espagnole, Française et Anglaise. Une note adressée à C. B. L. et laissée au bureau de cette feuille obtiendra une prompte réponse.

N. B. Il se chargera aussi de donner des leçons particulières dans les familles, les écoles, &c. 5 juin.

UNE personne capable d'enseigner le Français, l'Anglais, les Mathématiques, et aussi les langues mortes, si on le désire, offre de consacrer deux heures de son temps le matin, et autant l'après midi, à l'éducation d'un ou plusieurs jeunes gens. Les conditions seront raisonnables. S'adresser à l'Éditeur de l'Abbeille 5 juin—15.

D. G. DORUZAT & Co. offrent en vente à \$150 leur magasin rue Royale, No. 108, débarquant du navire Seine de Bordeaux.

Desdemi bas de coton et des bas de coton pour femmes, diverses qualités et couleurs. Couvertures en laine de 3 points. Papier à lettres et aux armes. Fusils et pistolets à piston. Florence et Satins couleurs assorties. Eau de vie Cognac de première preuve, en pipes et barils. Vin rouge en barriques et caisses diverses. Tergons vin blanc de Barsac supérieure. Barils et tierçons vinaigre blanc. 1 Juin

A VENDRE EN GROS ET EN DETAIL.

DES briques du Nord, pour carrelage Ardoises anglaises à \$15. 50 le carré tout posé. On prendra des marchandises ou commensurables en entrepôt à un prix modéré, dans le magasin situé de l'autre côté du canal Marigny, deuxième îlet à partir du fleuve, occupé par M. 11 juin—6 JOSEPH M. FERNANDEZ.

J. T. BAUDUC offre à vendre à l'ap. miable

300 barils Maquereaux.
200 caisses Morueaux.
100 dito Harengs.
Eau de Cologne.
Essence de Floride.

LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs, 3e. classe

Devant se tirer lotissement à la Bourse. Samedi 20 Juin.

PROSPECTUS		
1 lot de	\$10,000	\$10,000
1 " "	4,000	4,000
1 " "	1,000	2,500
1 " "	500	1,500
1 " "	1,500	1,000
1 " "	1,352	1,352
6 " "	750	4,500
6 " "	550	3,300
6 " "	350	2,100
156 " "	60	9,360
780 " "	8	6,240
7800 " "	4	\$1,200

8,760 Lots \$77,952

15,600 BILLETS BLANCS.
Dans cette Loterie comprise de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,900 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux ; et le billet qui aura les 1er., 2e., 3e. et 4e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils seront émis, aura droit à..... \$10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2.....	4,000
2, 1 et 3.....	2,500
2, 3 et 1.....	1,800
3, 1 et 2.....	1,600
3, 2 et 1.....	1,352

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er. 3e. et 4e., dans quelque ordre se soit, auront droit à..... 750

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 2e., 3e. et 4e. dans quelque ordre se soit, auront droit à..... 550

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir : les 1e. et 2e., auront chacun droit à..... 60

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à..... 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à..... 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les autres billets, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, No. 118.

Prix des BILLETS.
Entiers \$4. demi 2, quart 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$16 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur, rue de Chartres, No. 118, entre les rues Conti et St.-Louis.

Cette semaine. GROS LOT: \$10,000.

LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs, 3e. classe

Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Samedi 20 Juin 1829.

PROSPECTUS		
1 lot de	\$ 16000	est \$ 10000
1 do	do 4000	do do 4000
1 do	do 2500	do do 2500
1 do	do 1800	do do 1800
1 do	do 1600	do do 1600
1 do	do 1352	do do 1352
6 lots	do 750	do do 4500
6 do	do 550	do do 3300
6 do	do 350	do do 2100
157 do	do 60	do do 9360
780 do	do 8	do do 6240
7800 do	do 4	do do 31200

8760 Lots. 77952
S'adresser aux bureaux de D. Malcolm

15 Juin Rue de Fort-Louis, 86, rue de Chartres

Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, 8 Juin 1829—Présent l'hon. James Pitot.—(Pour un répit.)

Philip S. Hambert contre ses créanciers. SUR l'entêtement de la pétition et autres documents dans cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu dans l'Étude de Mr. W. Y. Lewis, notaire public, le 22 de Juin, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire. En attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues. Je certifie ce qui est ci-dessus. 9 Juin TH. S. KENNEDY, greffier

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Le bureau du consulat des États-Unis L. mexicains, est transporté rue Dauphine, No. 297, entre St. Philippe et U.

AVIS aux pères de famille, propriétaires d'habitations.

UN Français, très connu dans sa patrie par ses travaux littéraires, arrivé depuis peu de temps dans cette ville, désire fixer sa résidence dans une habitation rurale, comme précepteur des enfants des propriétaires ; il peut enseigner à lire, écrire et à bien parler dans les langues française et espagnole, selon les règles grammaticales ; ainsi que l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire ancienne et moderne, les us et coutumes des nations, le droit public, la doctrine des droits et des devoirs sociaux, l'économie politique en général et la Rhétorique. La personne qui donne cet avis peut justifier de toute sa conduite antérieure par des titres honorables. S'adresser au bureau de ce Journal. 18 juin—2

AVIS à los pad es de familia, propietarios de haciendas.

UN Francès, muy conocido en su patria, por sus trabajos literarios, llegado en esta ciudad ya poco tiempo, quiere fijar su residencia en una hacienda, como preceptor de los niños del propietario de esta ; se encargara de ensenar a los niños à leer, escribir, hablar bien en las lenguas Españolas y Francesas, segun las reglas gramaticales ; así que la Arithmetica, la Geografia, la Historia antigua y moderna, los usos y costumbres de las naciones, el Derecho publico, la Doctrina de los derechos y deberes sociales, l' economia politica en general, la Retorica, &c. La persona que da este aviso, puede justificar de toda su conducta anterior, por titulos muy honorables. En la oficina de este diario se da un razon. 18 junio.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la N.-Orléans.—19 Juin 1829.

—Présent, l'hon. James Pitot Dans l'affaire de J. J. Caballero vs. ses créanciers.

SUR lecture et enregistrement du Tableau de classification de Jules Ballo, syndic de cette affaire, et sur motion de E. A. Canon, son conseil, il est ordonné par la Cour que les créanciers de dit Caballero aient à déduire en pleine cour, le 26 Juin courant, les raisons pour lesquelles le dit Tableau de classification ne serait fait la base du Tableau de distribution concernant la nature et le montant de la dette du dit débiteur insolvable, lequel tableau doit être enregistré sur les lieux. Je certifie enregistrement de l'extrait ci-dessus. THOS. S. KENNEDY, greffier. 16 Juin—1

AVIS.—Le sous-signé vient de former une société avec M. A. Accoud, il a l'honneur d'en prévenir le public, et il profite de cette occasion pour remercier ceux qui lui ont accordé jusqu'à présent leur confiance, les priant de vouloir bien la continuer à la nouvelle raison. Il a toujours en magasin les marchandises les plus fraîches et de la meilleure qualité, ce qui doit les recommander aux amateurs de la gastronomie.

Ils ont maintenant, reçus par les derniers arrivages de France :

Saucons de Lyon	Pâtés à la hure de cochon, truffés
Do. d'Aries	Do. aux foies gras de Fins de toutes espèces :
Do. de Bologne	Médoc
Fromage de Gruyère	Grave
Do. de Chester	Sauterne
Do. d'Amérique	St-Julien
Do. Pétre granos	Champagne moussoux.
Sardines à l'huile	Anjou do.
Do. au beurre	
Do. crues	

Pâtés au lièvre truffés

Mais leur assortiment consiste en tout ce qui se rapporte au commerce de GROCERIE en général.

Ils vendront en gros et en détail, à leur magasin, au coin des rues de Chartres et St-Pierre, au-dessus de l'Hôtel des Etangers. P. CLAPIER.

A l'avenir les affaires seront conduites sous la raison de 28 mai. CLAPIER & MICOD.

MAISON A VENDRE.
CETTE maison est située sur le canal Carondelet au coin de la rue Tremé. Elle est bâtie en bois et composée de deux grandes chambres, deux cabinets et deux galeries, l'une sur le devant et l'autre sur le derrière, sur un terrain de la Corporation, ayant 240 pieds de face sur le dit canal, et 90 à 115 pieds de profondeur ; il forme un îlet et est entouré en pierre debout ; S'adresser à cette imprimerie pour les conditions. 21 Avril

Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, 5 Juin 1829—Présent l'hon. James Pitot.—(Pour un répit.)

Isaac Lambert contre ses créanciers. SUR l'entêtement de la pétition présentée dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu dans l'Étude de Mr. W. Y. Lewis, le 8 Juillet prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire. En attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues. Et il est de plus décrété que Mr. A. M. Buchanan soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Je certifie ce qui est ci-dessus. 9 Juin TH. S. KENNEDY, greffier

Le sous-signé offre à vendre les articles suivants :

75 bazilets Langues de Morue,
25 ds. Harengs d'Zosses,
5 barils Citrons frais,
Saisons assorties,
Sardines à l'huile et au beurre,
Confitures de la Havane,
Sirop de Groseille et d'Ananas,
Liqueurs de la Martinique et de Bordeaux,
Vins de toutes espèces,
Kirschwasser de la Haute Alsace.